

**GROUPE DE TRAVAIL  
FORMATION INITIALE RÉNOVÉE DES AAPFiP STAGIAIRES  
- 19 février 2020 -**

**Mise en œuvre de la formation initiale rénovée des agents  
administratifs principaux des finances publiques stagiaires**

Après la mise en œuvre de la formation initiale rénovée des inspecteurs des finances publiques stagiaires en septembre 2018, celle des agents administratifs principaux (AAPFiP) stagiaires sera mise en place **à compter du 18 mai 2020**, date de rentrée des stagiaires.

Cette réforme de la formation initiale des AAPFiP stagiaires constitue l'une des déclinaisons des réflexions engagées dans le cadre du chantier de « la formation professionnelle de demain à la DGFIP ».

Comme pour les inspecteurs stagiaires entrés en formation en septembre 2018, et prochainement pour les contrôleurs stagiaires qui rejoindront l'ENFiP le 1<sup>er</sup> octobre 2020, les AAPFiP stagiaires suivront une formation initiale plus professionnalisante. Celle-ci leur permettra de bénéficier de connaissances plus approfondies, notamment, de l'environnement de la DGFIP et d'acquérir des savoirs suffisamment étendus pour leur permettre de rejoindre, dans les meilleures conditions, leurs postes d'affectation.

**I - Le calendrier de la formation initiale rénovée des agents administratifs principaux des finances publiques stagiaires est modifié**

La formation initiale rénovée des AAPFiP stagiaires comportera une formation en établissement de deux mois et demi, suivie d'un stage probatoire dans la direction d'affectation d'une durée de neuf mois et demi (*cf. annexe*).

Il est rappelé qu'actuellement, ces deux phases sont d'une durée respectivement de six semaines et de dix mois et demi.

Comme précisé lors du Groupe de travail « Formation de demain - poursuite de la réforme » du 3 avril 2019, la partie « socle » de la formation en établissement reprendra dans une très large mesure le contenu de celle de la formation initiale rénovée des contrôleurs stagiaires.

Concrètement, les stagiaires suivront de mi-mai à fin juillet N leur formation en établissement, pour rejoindre ensuite leur direction d'affectation.

Les stagiaires bénéficieront ensuite de parcours d'adaptation aux premiers métiers avec des retours en établissement de formation de l'ENFiP ou dans les centres interrégionaux de formation ou leur antenne régionale, destinés à leur permettre de mieux appréhender leurs futures fonctions.

Comme actuellement la titularisation interviendra à l'issue des 12 mois de formation au vu, notamment, des rapports de stage.

## **II - Mise en place d'un quiz à l'issue de la formation en établissement**

Actuellement, les AAPFiP stagiaires réalisent un quiz informatisé lors d'une séance globale de bilan des acquis à l'issue de leur formation « carrière ». Ce quiz d'une soixantaine de questions porte sur l'ensemble de la scolarité en établissement.

Désormais, les résultats du quiz, qui sont déjà portés à la connaissance des stagiaires au terme de la réalisation du questionnaire, seront également communiqués aux directions d'affectation.

Ce dispositif d'évaluation des acquis permettra ainsi aux directions d'identifier le plus en amont possible les difficultés d'acquisition, par leurs futurs agents, des connaissances professionnelles attendues.

Elles pourront ainsi prendre rapidement les mesures nécessaires pour aider le stagiaire dans son apprentissage (inscription aux actions de formation utiles à l'exercice des missions et/ou accompagnement renforcé par le tuteur sur les points à conforter).

Annexe

**CALENDRIER DE LA FORMATION INITIALE DES AAPFiP stagiaires (2020-2021)**

|  |                                     |  |                           |                         |                          |                          |                         |                         |                  |  |
|--|-------------------------------------|--|---------------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------|--|
| <b>Mi-mai 2020 → fin juillet 2020<br/>ENFiP<br/>(Établissement de formation)<br/>Formation fondée, pour une grande<br/>partie, sur les modules rénovés du<br/>socle des contrôleurs stagiaires</b> | <b>1 semaine<br/>d'installation</b> | <b>Août 2020</b>   | <b>Septembre<br/>2020</b> | <b>Octobre<br/>2020</b> | <b>Novembre<br/>2020</b> | <b>Décembre<br/>2020</b> | <b>Janvier<br/>2021</b> | <b>Février<br/>2021</b> | <b>Mars 2021</b> | <b>Avril<br/>jusqu'à<br/>mi-mai<br/>2021</b> |
|  |                                     | <b>Stage dans les services d'affectation (avec des retours en établissement ou dans les CIF pour les parcours<br/>d'adaptation aux premiers métiers)</b> |                           |                         |                          |                          |                         |                         |                  |  |